

# UltrAqua 12

**JAVEL CONCENTRÉE**  
**en solution**

POUR USAGE INDUSTRIEL ET  
INSTITUTIONNEL ET POUR PISCINES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION **22749.01**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Garantie : chlore résiduel sous forme d'hypochlorite de sodium.....10,3

AVERTISSEMENT CORROSIF



**CONTENU NET : 5 L**

**LAVO INC.**  
11900 boul. Saint-Jean Baptiste  
Montréal, (Québec) H1C 2J3  
(514) 526-7783

## MODE D'EMPLOI

**Lessive :** Diluer 40 à 50 mL de ce produit dans 1 litre d'eau et verser à votre eau de lessive avant d'y ajouter le linge. Sûr pour le nylon, l'orlon et le térylène et les couleurs qui ne déteignent pas. Ne pas employer sur la laine, la soie ou le cuir, l'argenterie ou les couleurs qui déteignent.

**Utilisations additionnelles :** Détache, nettoie et désodorise bols de toilette, bains, poubelles, chambres de malade, linoléum, boiserie, tuiles, comptoirs, éviers, réfrigérateurs, eau de vaisselle : 15 mL par litre d'eau.

**Sur la ferme :** Normalement, 20 mL de ce produit dans 10 litres d'eau fournit une solution contenant 200 ppm de chlore disponible. L'emploi de ce produit à une concentration égale ou supérieure à 200 ppm de chlore actif sur des équipements et surfaces venant directement en contact avec la nourriture nécessite un rinçage à l'eau potable.

### **Piscines :**

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Chlore libre disponible : 1,0 - 3,0 ppm

PH : 7,2 - 7,8

Alcalinité totale : 100 - 120 ppm

Dureté calcique : 200 - 300 ppm

2. Surchlorer au départ l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de UltraAqua 12 par 10 000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au crépuscule.

3. Chlorer quotidiennement pour garder la teneur en chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 mL de UltraAqua 12 par 10 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Il peut être nécessaire d'utiliser de plus fortes doses d'assainissant par temps chaud, lorsque la piscine est fortement utilisée ou lorsqu'il a plu, pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs voulues.

4. Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de UltraAqua 12 par 10 000 L d'eau de piscine si la température quotidienne moyenne est de 25°C

Autrement, surchloration toutes les deux semaines.

5. Lorsque les algues sont visibles, surchlorer en ajoutant 2 L de UltrAqua 12 par 10 000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir les doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine pour enlever les algues mortes lorsque celles-ci se déposent.

6. Dans les pataugeoires, garder la teneur en chlore résiduel à 3 -5 ppm en ajoutant quotidiennement 45 mL de UltrAqua 12 par 1 000 mL d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant (acide cyanurique).

### **PRÉCAUTIONS :**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- FORME UN GAZ DANGEREUX LORSQU'IL EST MÉLANGÉ À UN ACIDE.
- NE PAS MÉLANGER À UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE.
- NE PAS ENTRER DANS LES AIRES TRAITÉES DANS LES DEUX HEURES QUI SUIVENT LA PULVÉRISATION OU LA NÉBULISATION.
- PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION OU UN PROTECTEUR FACIAL, DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, DES CHAUSSURES ET DES CHAUSSETTES LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX.
- DANGEREUX S'IL EST INGÉRÉ.
- GARDER LE CONTENANT FERMÉ ET LE CONSERVER DANS UN ENDROIT FRAIS.
- RINCER SOIGNEUSEMENT LE CONTENANT AVANT DE LE JETER. NE PAS LE RÉUTILISER.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives

applicables avant d'utiliser ce produit.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Administer un traitement symptomatique.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**À conserver à la verticale dans un endroit frais, à l'abri de la lumière.  
Éviter le gel.**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.